

Vous êtes locataire et votre logement est trop petit ?



Les travailleurs sociaux de la Caf des Yvelines vous accompagnent dans vos démarches vers un relogement et pour l'amélioration de vos conditions de vie dans votre logement.



3230

**Service gratuit
+ prix appel**



Scannez ce QR code pour
accéder au support de
présentation.

Mes démarches de relogement



1 Demande de logement social

Les demandes de logements sociaux peuvent être faites :

- en mairie ;
- en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr.

2 Droit au logement opposable (DALO)

Pour tout savoir sur le droit au logement opposable, rendez-vous sur le site www.yvelines.gouv.fr.

Vous avez la possibilité de remplir le formulaire Cerfa N°15036*01 qui vous permet de faire un recours afin de faire valoir vos droits à un logement.

Le dossier doit être envoyé au secrétariat de la commission de médiation DALO des Yvelines, à l'adresse ci-dessous :

TSA 56790 - 95905 CERGY-PONTOISE Cedex 9.

3 Action logement

Si vous êtes salarié, vous pouvez candidater à un logement sur le site d'Action logement : www.al-in.fr.

4 Balaé (Bourse au logement des agents de l'État)

Pour les agents de la Fonction publique d'État, une bourse au logement est accessible sur le site www.balae.logement.gouv.fr.

Comment mieux vivre dans mon logement ?

Pour vous aider dans la maîtrise de vos consommations d'énergie, voici quelques contacts utiles :

1

Programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)



Énergies Solidaires – 1550 Avenue de l'Europe
78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY



01 39 70 23 06



@contact@energies.solidaires.org

2

ALECSQY (Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines)



7 bis Avenue Paul Delouvrier
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX



01 30 47 98 90



@conseil@alecsqy.org



Bon à savoir :

Pour rencontrer et passer du temps avec d'autres parents et enfants en dehors de votre logement, la Caf des Yvelines met à votre disposition des lieux d'accueil dont :

- **les centres sociaux** : vous trouverez la liste des centres des Yvelines sur le site www.senacs.fr, rubrique Cartographie des structures ;
- **les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)** : la liste est disponible sur www.caf.fr.

Autres adresses utiles

Pour avoir des informations d'ordre juridique ou budgétaire, voici quelques contacts utiles :



1

ADIL (Association départementale d'information sur le logement)



80 bis avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay



01 39 50 84 72



[Contact et prise de rendez-vous](#)

2

Point justice (ancien point d'accès aux droits)

Présence d'écrivains publics, juristes, notaires, avocats...

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Conseil départemental de l'accès aux droits des Yvelines : www.cdad-yvelines.justice.fr.

3

Point conseil budget (PCB)

Les Points conseil budget sont des lieux d'accueil labellisés par l'État qui permettent de lutter contre la précarité et le surendettement. Pour plus d'informations, consultez le site <https://solidarites.gouv.fr/point-conseil-budget-pcb>.

